



Code postal
60 140
Téléphone
03.44.73.02.39
Télécopie
03.44.69.26.46
e-mail
mogneville.mairie@wanadoo.fr

Mairie de NOGNEVILLE
DEPARTEMENT DE L'OISE
CANTON de NOGENT SUR
OISE

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2015

Etaient présents :

Les Membres du bureau Municipal,

M. DELAHOCHÉ Michel, Maire,
Mme. MARTEL Véronique, Adjoint,
M. HERCELIN Pierre, Adjoint,
Mme REMOISSONNET Christelle, Adjoint,
M. MAGUET Jean-François, Adjoint,
Mme GAMBIER Audrey, Adjoint,

Les Conseillers Municipaux,

Mme JOUOT Murielle,
Mme LE GALL Maryline,
Mme LEFEVRE Josiane,
M. MOREL Maurice,
M. PECKSTADT Jean-Claude,
Mme MAGUET Isabelle,
M. CHEVET Bruno,
M. BONNEAUD Thierry

Absents excusés :

Les Membres du bureau Municipal,

Les Conseillers Municipaux,

M. LAVOGIEZ Yves, Absent non excusé
M. PILLON Claude, (pouvoir à M. HERCELIN)
Mme BODEQUIN Christelle, (pouvoir à Mme JOUOT)
M. MICHEL Philippe, (pouvoir à M. DELAHOCHÉ)

Secrétaire de séance :

M. PECKSTADT Jean-Claude
est élu Secrétaire de séance.

Dates Légales :

Date de convocation : 29 Octobre 2015
Date d'affichage : 30 Octobre 2015

Nombre de Conseillers :

EN EXERCICE 18
PRESENTS 14

VOTANTS

17

L'an deux mil quinze, le 05 Novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DELAHOCHÉ Michel, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ P.L.U. : CHOIX DU BUREAUX D'ETUDE
- ❖ PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL
- ❖ VOISINS VIGILANTS
- ❖ PARTICIPATION CITOYENNE
- ❖ FUSION DES SYNDICATS D'ELECTRICITE SE60, SEZEO ET FORCES ENERGIES
- ❖ DECISION MODIFICATIVE N°3

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

Chacun des membres de l'assemblée ayant été destinataire du compte rendu du conseil municipal du 24 Septembre, Mr le Maire sollicite les observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité et sans réserve le compte rendu de séance du 24 Septembre 2015.

48 - PLU : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

Suite à la consultation lancée pour la révision du PLU (procédure adaptée), cinq cabinets d'étude ont répondu. Il s'agit des cabinets suivants :

- URBA SERVICE
- ESPACE URBA
- VERDI INGENIERI
- ENVIRONNEMENT CONSEIL
- INGETER

Synthèse de l'analyse des cabinets :

CABINET	SYNTHESE
URBA SERVICE	<p>Cadrage de la procédure d'élaboration du PLU très claire avec une bonne méthodologie.</p> <p>Très bonne expérience de chaque intervenant avec connaissance des problématiques d'aménagement des communes de l'Oise.</p> <p>Nombreuses références dans le secteur : Laigneville, Rantigny, Saint-Maximin, Cramoisy.</p> <p>Le bureau d'études est constamment rappeler par les communes pour la réalisation des procédures d'évolution des documents d'urbanisme. Cela est signe d'une qualité certaine des intervenants du bureau d'études.</p> <p>Connaissance parfaite du SCoT du Grand Creillois.</p> <p>Assistance administrative des communes reconnus avec la réalisation d'un dossier clair et juridiquement fiable.</p> <p>La méthodologie du bureau d'études notamment le cadrage administratif sont très appréciés par les communes rurales ou ayant peu de moyens pour le suivi de la procédure PLU.</p> <p>Le bureau d'études s'occupe de fournir toutes les pièces administratives pour le bon déroulement de la procédure PLU ce qui permet aux élus de se consacrer sur l'aménagement de leur commune.</p>

<p>ESPACE URBA</p>	<p>33 dossiers en cours, essentiellement en fin de procédure et 7 dossiers PLU en début d'études. En indiquant cela, le bureau d'études fait preuve de beaucoup de transparence. C'est tout à son honneur.</p> <p>Les communes dans lesquelles le bureau d'études a travaillé les ont rappelés plusieurs fois. Cela doit indiquer une bonne qualité de travail du bureau d'études.</p> <p>Le bureau d'études dispose d'une expérience dans la gestion de contentieux grâce à l'intervention d'une avocate spécialisée. La note méthodologie indique quelques exemples de gestion de contentieux que le BE a effectué.</p> <p>La réponse d'appel d'offre est soignée via l'utilisation d'un classeur.</p> <p>Très bonne expérience de chaque intervenant avec connaissance des problématiques d'aménagement des communes de l'Oise.</p> <p>Intervient sur la commune de Monchy Saint-Eloi. A part, Monchy Saint-Eloi, le bureau d'études ne dispose pas de références sur le Grand Creillois.</p> <p>Cadrage de la procédure d'élaboration du PLU très claire.</p> <p>Le phoning réalisé pour vérifier la qualité du travail du bureau d'études indique un travail sérieux.</p> <p>Les locaux du bureau d'études sont relativement éloignés car ils se situent à Blangy-sur-Bresle dans le 76.</p>
<p>VERDI</p>	<p>La méthodologie employée par le bureau d'études correspond aux exigences des services de l'Etat. Le cahier des charges établi est respecté.</p> <p>Les modalités de concertation classiques mais convenables.</p> <p>Au niveau de l'équipe, le chef de projet PLU dispose d'une expérience limitée en matière d'élaboration de PLU.</p> <p>On remarque une approche cartographique particulièrement bien soignée.</p> <p>Les délais sont court (en-dessous de la moyenne d'un PLU) mais il peut se tenir en fonction de la disponibilité et de l'implication des élus.</p> <p>Ce bureau d'études dispose de nombreuses références dans l'Oise (Montataire, Rosoy, Liancourt, et Cauffry). Connaissance parfaite du SCoT du Grand Creillois.</p> <p>L'offre est très soignée.</p>

<p>ENVIRONNEMENT CONSEIL</p>	<p>La méthodologie employée par le bureau d'études correspond aux exigences des services de l'Etat mais manque tout de même d'exemples.</p> <p>L'offre manque de cartographie permettant d'apprécier la qualité des rendus cartographiques.</p> <p>La présentation de l'équipe est assez succincte. Il manque les curriculums vitae de chaque intervenant, ce qui fait que l'on ne peut pas vraiment juger de la qualité (écoles/universités) et de l'expérience des membres de l'équipe.</p> <p>Les options n'ont pas été chiffrées au sein de la proposition financière du bureau d'études.</p>
<p>INGETER</p>	<p>L'offre papier paraît intéressante.</p> <p>La méthodologie concernant l'élaboration d'un PLU est claire et conforme aux exigences des services de l'Etat.</p> <p>Néanmoins, l'équipe est moins expérimentée que d'autres bureaux d'études.</p> <p>De plus, les références utilisées dans l'offre sont issues d'expériences passées au sein d'un autre bureau d'études (TOPOS). Le bureau d'études INGETER dispose donc peu de références dans le département.</p> <p>Ce bureau d'études ne dispose pas d'une très bonne réputation dans l'Oise (source : DDT60 et mairie de Boves via le phoning réalisé).</p>

Synthèse de l'analyse des prix :

6/ ANALYSE DES OFFRES

6.1 Le prix avant négociation (critère 2)

L'option 1 a pour objet : réalisation de l'évaluation stratégique environnementale. Au regard de la localisation communale vis-à-vis des sites Natura 2000, Mogneville ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation stratégique environnementale.

Néanmoins en fonction de l'importance des aménagements qui seront réalisés, la commune pourra tout de même être concernée par une évaluation environnementale de son PLU.

L'option 2 a pour objet : réalisation d'un cahier de recommandations architecturales urbaines et paysagères.

Les offres des candidats pour cette option sont peu convaincantes au regard notamment de la méthodologie employée.

C'est pourquoi, il est proposé d'ores et déjà de ne pas retenir cette option dans l'analyse des offres.

Ainsi, l'analyse des offres est effectuée vis-à-vis de l'offre de base et de l'offre de base + option n°1 concernant l'évaluation stratégique environnementale.

Offre de base:

Candidats	- Prix global et forfaitaire HT	Note /30
ESPACE'URBA	25 600,00	30
URBA SERVICE	28 346,00	26,79
INGETER	29 500,00	25,44
VERDI INGENIERIE	29 875,00	24,99
ENVIRONNEMENT CONSEIL	36 850,00	16,8

Offre de base + option évaluation stratégique environnementale :

Candidats	Prix global et forfaitaire HT du PLU	Prix HT option 1 : Evaluation Stratégique Environnementale	TOTAL	Note /30
ESPACE'URBA	25 600,00	5 400,00	31 000,00	30
URBA SERVICE	28 346,00	3 500,00	31 846,00	29,18
INGETER	29 500,00	4 500,00	34 000,00	27,10
VERDI INGENIERIE	29 875,00	5 500,00	35 375,00	25,77
ENVIRONNEMENT CONSEIL	36 850,00	Absence de chiffrage concernant cette option.		

6.3/ CLASSEMENT AVANT NEGOCIATION

Offre de base :

Candidats	Prix / 30	critère 1 : Méthodologie d'exécution /50	critère 2 : Profil de l'équipe dédiée à l'exécution de la prestation (références, compétences, expériences) / 10	critère 3 : Délai d'exécution et planning prévisionnel / 10	TOTAL /100	Classement
URBA SERVICES	26,79	45	9	7	87,79	1
ESPA'URBA	30	40	8	8	86	2
VERDI	24,99	40	6	9	79,99	3
INGETER	24,44	40	6	7	77,44	4
ENVIRONNEMENT CONSEIL	16,8	37,5	6	9	69,3	5

Offre de base + option évaluation stratégique environnementale :

Candidats	Prix / 30	critère 1 : Méthodologie d'exécution /50	critère 2 : Profil de l'équipe dédiée à l'exécution de la prestation (références, compétences, expériences) / 10	critère 3 : Délai d'exécution et planning prévisionnel / 10	TOTAL /100	Classement
URBA SERVICES	29,17	45	9	7	90,17	1
ESPA'URBA	30	40	8	8	86	2
VERDI	27,10	40	6	9	82,1	3

INGETER	25,77	40	6	7	78,77	4
ENVIRONNEMENT CONSEIL	7	37,5	6	9	69,3	5

La commission urbanisme s'est réunie le 15 octobre et selon les conclusions ci-dessus, le choix s'est porté sur le cabinet URBA SERVICES. De plus, ce cabinet avait réalisé le PLU de 2004 et connaît donc déjà les particularités de la commune.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité sous condition de renégocier le nombre de réunions et de prévoir la numérisation informatique selon la norme COVADIS.

49 - PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le décret susvisé du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi susvisée du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1^{er} janvier 2015.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la commission administrative paritaire compétente).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le centre de gestion de l'Oise a proposé une grille d'évaluation type que nous souhaitons utiliser pour faire les entretiens d'évaluation (voir modèle ci-joint).

Monsieur le Maire demande de bien vouloir valider la mise en place de cette nouvelle procédure ainsi que l'utilisation de la fiche d'évaluation.

Le conseil municipal a voté contre à l'unanimité.

50- VOISINS VIGILANTS

Nous souhaitons mettre en place le dispositif voisins vigilants pour faire face aux infractions de plus en plus nombreuses ces derniers temps dans la commune.

Ce dispositif consiste à :

- Renforcer l'entraide et la convivialité
- Communiquer instantanément avec les voisins et la commune
- Réduire l'insécurité
- Dissuader les cambrioleurs
- Informer et être informé de tout évènement suspect

Pour le mettre en place, il est nécessaire de souscrire à un abonnement annuel à une plateforme qui permet de recevoir et envoyer des alertes SMS et courriels et d'acheter des panneaux de signalisation à installer dans la commune pour un coût total de 1025.00 euros TTC (voir copie du devis).

Monsieur le Maire demande de valider l'adhésion à ce dispositif ainsi que le coût correspondant.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

51 - PARTICIPATION CITOYENNE

Nous souhaitons mettre en place un protocole de participation citoyenne entre la commune, la gendarmerie et la Préfecture en parallèle au dispositif voisins vigilants (point 3).

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à mettre en place ce protocole.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

52 - FUSION DES SYNDICATS D'ELECTRICITE SE60, SEZEO et FORCES ENERGIES

Mr le Préfet nous demande de délibérer sur la proposition n°23 du schéma départemental de coopération intercommunal de l'Oise relative à la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO et Force Energies.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir valider ce point.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

53 - DECISION MODIFICATIVE N°3

Des réajustements au Budget Primitif sont nécessaires entre les prévisions et les dépenses effectivement supportées. Ces mouvements, n'ont aucune incidence financière mais permettent d'être plus sincère entre ce qui est programmé en termes de dépenses et le compte administratif.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
Désignation : Chapitre/Article	Dépenses	Recettes	Observations
011/61523-Entretien de voies	-1 260,00 €		Contrat vidéosurveillance
011/6135-Locations mobilières	1 260,00 €		
011/6226-Honoraires	-1 025,00 €		Contrat voisins vigilants
011/6288-Autres services extérieurs	1 025,00 €		
011/61523-Entretien de voies	-6 169,20 €		Installation éclairages publics
014/023-Virement à la section d'investissem.	6 169,20 €		
012/6218-Autres personnels extérieurs	7 000,00 €		Directeur du centre
013/6419-Remboursements sur rémunérations		7 000,00 €	Contrat Aidés+Absences
70/70632-Redevance à caractère de loisirs		-10 000,00 €	Location salle des fêtes
75/752-Revenus des immeubles		10 000,00 €	
TOTAL	7 000,00 €	7 000,00 €	
INVESTISSEMENT			
Article	Dépenses	Recettes	Observations
20/2051-Licences	3 617,28 €		Licence JVS
21/2111-Terrains nus	-3 617,28 €		
21/21578-Aut.Materiel Outillage Voirie	-15 780,00 €		voirie du st sacrement
21/2152-Installations de voirie	15 780,00 €		
21/2183-Materiel de bureau	-1 895,00 €		Alarme
21/21568-Autre Materiel incendie&defense	1 895,00 €		
21/21578-Aut,Materiel Outillage Voirie	6 169,20 €		Matériel éclairage public
021/021-Virement de la section de fonction.		6 169,20 €	
13/1323-Subv.Equip.non transf.Département		-7 061,60 €	Subv. Pour les Hydrants
13/1321-Subv.Equip.non transf.Etat		7 061,60 €	
TOTAL	6 169,20 €	6 169,20 €	

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

DEPARTEMENT	OISE
-------------	------

COMMUNE	MOGNEVILLE
---------	------------

N° d'ordre	LISTE DES DELIBERATIONS DU 05 NOVEMBRE 2015
053/2015	PLU : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE
054/2015	PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL
055/2015	VOISINS VIGILANTS
056/2015	PARTICIPATION CITOYENNE
057/2015	FUSION DES SYNDICATS D'ELECTRICITE SE60, SEZEO ET FORCES ENERGIES
058/2015	DECISION MODIFICATIVE N°3

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL		
NOM	PRENOM	SIGNATURE
BONNEAUD	Thierry	
CHEVET	Bruno	
DELAHOCHÉ	Michel	
GAMBIER	Audrey	
HERCELIN	Pierre	
JOUOT	Murielle	
LE GALL	Maryline	
LEFEVRE	Josiane	
MAGUET	Jean-François	
MAGUET	Isabelle	
MARTEL	Véronique	
MOREL	Maurice	
PECKSTADT	Jean-Claude	
REMOISSONNET	Christelle	